



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE DU HAINAUT

28 JAN. 2019

DIVISION MORSE

N° d'entreprise : 0555.906.802

Dénomination

(en entier): Fondation Jérôme LEJEUNE

(en abrégé) :

Forme juridique : Fondation d'Utilité Publique

Siège: Rue des Volontaires, 37 à 75725 PARIS cedex 15 (FRANCE)

Objet de l'acte : Création d'une succursale en BELGIQUE

Extrait du Procès-verbal de la réunion du bureau du 24 octobre 2018

Le bureau de la Fondation Jérôme LEJEUNE réuni en ce jour sous la présidence de Jean-Marie le MENE, Président de de la Fondation Jérôme LEJEUNE, a décidé

1) de créer une succursale en Belgique;

- 2) domiciliée au cabinet de l'Expert-comptable, YUS & Partners SPRL, Avenue de l'Europe, 33 à 7330 SAINT-GHISLAIN;
- 3) de donner à son gérant, Yves SOURIS, mandat pour réceptionner tout courrier ou document adressé à la Fondation à SAINT-GHISLAIN et pour toute démarche auprès de la BCE ou du Moniteur Belge ;
 - 4) de désigner Monsieur Thierry de La VELLEJEGU représentant légal de la succursaie en Belgique.

Le Président de séance Jean-Marie LE MENE

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u>: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature